

Vade-mecum d'un groupe de « paroles citoyennes »

Un animateur doit impérativement gérer la réunion de manière ferme pour permettre l'expression de tous. L'animateur n'intervient pas sur le contenu, mais il est seulement un facilitateur de paroles.

Introduire le but de la rencontre :

Permettre à chacun de partager ses préoccupations et ses espoirs. Il ne s'agit pas de faire un cours ou de faire de la théorie, mais il s'agit d'un échange sur la situation présente. Le but est de créer du lien entre les participants. Justifier le fait de proposer ces débats dans un lieu d'Eglise : le lien social se tisse dans tous les corps intermédiaires. L'Eglise est aussi un lieu pour faire grandir la fraternité.

L'animateur énoncera quelques conditions de l'échange :

1. Intervention de deux ou trois minutes pas plus
2. Ecouter ce que les autres disent
3. Patienter pour intervenir au moment où la parole vous est donnée
4. Parler de ses réflexions personnelles ou de situations concrètes, en évitant les discours trop théoriques
5. Il ne s'agit pas de chercher à convaincre mais de témoigner

Les conditions étant énoncées, l'animateur propose un thème parmi ceux qui sont retenus par le document des évêques. A ce point, une ou deux minutes de silence peuvent être utiles pour préparer son intervention. Puis il invite chacun à s'exprimer en indiquant clairement à qui il donne la parole.

Thèmes possibles :

- Cause du malaise en cours
- Le bien commun et sa construction
- Lieux et corps intermédiaires pour favoriser une participation citoyenne
- Comment renforcer la démocratie et la participation aux décisions
- Quelles raisons d'espérer dans l'avenir ?

Si le débat dérape, l'animateur rappelle les règles.

Il faut se donner un temps limité d'échange, dont les participants sont informés.

En conclusion, l'animateur peut recueillir les suggestions d'action à entreprendre.